

**SAVIGNY-LE-TEMPLE**

**AGENDA 21**

**2015-2017**

**Plan d'actions 2015**

**Décembre 2014**

# 1 – Cadrage du deuxième agenda 21 de Savigny-le-Temple

L'Agenda 21 local de Savigny-le-Temple constitue l'outil privilégié de traduction des principes du développement durable sur le territoire. C'est à la fois un programme d'actions et un processus qui ancre la collectivité dans une démarche d'amélioration continue de l'ensemble de ses politiques et projets. L'Agenda 21 est un projet itératif qui permet progressivement de renforcer l'action locale. Cela exige l'implication de toutes les parties prenantes : les élus, les services, les agents municipaux, les partenaires institutionnels (administrations, établissements publics, chambres consulaires ...), les acteurs locaux (associations, entreprises...), et bien sûr les Savigniens.

L'implication de la commune de Savigny-le-Temple dans une réflexion de développement durable, en partenariat avec le Département de Seine-et-Marne et l'Agglomération de Sénart, a été votée par le Conseil Municipal en décembre 2005. Après une première phase de mobilisation interne, le 27 juin 2008, le Conseil Municipal a décidé d'engager l'élaboration d'un premier Agenda 21 local adopté le 9 avril 2010. S'inscrivant dans la continuité, le deuxième agenda 21 prévu sur la période 2015-2017 constitue une démarche et un projet de territoire global, transversal et qui a pour rôle essentiel :

- **: de mobiliser et responsabiliser les savigniens, notamment les jeunes, sur les enjeux du développement durable, notamment en renforçant l'expression de la démocratie locale**
- **: d'améliorer la durabilité du territoire en termes :**
  - d'aménagement et de gestion : urbanisme, habitat, commerces, agriculture et autres activités économiques, espaces naturels,
  - de mobilité,
  - de qualité de vie (animation, services de proximité,...).
- **de: renforcer l'exemplarité de la commune, de ses élus et de ses agents en matière de développement durable,**

Au niveau opérationnel, elle doit répondre à trois exigences :

- **: améliorer les synergies des acteurs publics de la ville nouvelle (Agglo, EPA ...) pour une meilleure prise en compte des enjeux**
- **: garantir à la démarche un caractère transversal, pragmatique et adaptable dans le temps mettant en œuvre des actions concrètes, lisibles, visibles et utiles qui ne s'ajoutent pas aux autres projets**
- **: générer des économies de ressources naturelles, et donc optimiser les ressources financières, sur l'ensemble du territoire, via les pratiques des habitants et des acteurs locaux dont la commune**

La mobilisation et la participation de tous les acteurs est un des principes fondamentaux de la démarche d'élaboration de l'agenda 21 savignien. Dans ce cadre, plusieurs étapes clés ont été définies pour aboutir, en janvier 2015, à un nouveau programme d'actions de l'agenda 21 local.

- **Le diagnostic développement durable partagé** a été élaboré sur la base du premier diagnostic, des retours des services et de différents temps d'échanges avec le comité technique, le comité de pilotage et les élus, entre mars 2013 et janvier 2014. La rencontre et l'écoute des acteurs entre l'automne 2013 et le printemps 2014 (questionnaire envoyé aux habitants, ateliers de travail avec les acteurs locaux et les savigniens, les conseils de vie locale, les partenaires de la commune, etc.) a permis de collecter les avis et les appréciations de chacun et d'enrichir l'analyse du territoire. Le diagnostic développement durable de

Savigny constitue une vision commune du territoire vis-à-vis du développement durable. Il donne à voir les points forts et les points faibles, les opportunités et les menaces identifiés et partagés par les acteurs locaux. Il définit les enjeux auxquels l'agenda 21 doit répondre.

- **La stratégie municipale de développement durable** a été élaborée, en interne, en parallèle entre septembre 2013 et septembre 2014, à partir du diagnostic et en s'appuyant sur les débats avec les acteurs locaux et les Savigniens. La volonté des élus municipaux est déclinée par des orientations stratégiques précisant les ambitions et les objectifs à poursuivre dans le cadre de ce deuxième agenda 21 local. Elle fixe les objectifs opérationnels à atteindre sur la période triennale 2015-2017.
- **Le plan d'actions municipal** a été élaboré de manière participative entre octobre 2014 et janvier 2015. Les élus, les agents, les acteurs locaux et les citoyens ont été invités à participer à une deuxième série d'ateliers de travail. En traduction opérationnelle de la stratégie, il présente les actions réalisables qui pourraient être entreprises à l'échelle du territoire, en 2015, pour plus de développement durable. Il est constitué de 42 actions : Il privilégie les actions nouvelles et les actions transversales, en consolidant les bonnes pratiques. Y sont adjointes des actions ponctuelles qui contribuent également à atteindre les objectifs fixés par la stratégie municipal mais qui ne feront pas l'objet de fiche action de suivi. Les fiches actions préciseront leur portage et leur financement. Elles serviront de support pour évaluer l'agenda 21 au moyen d'indicateurs permettant d'apprécier leur impact sur la stratégie municipale.

## 2. Cinq orientations stratégiques pour l'Agenda 21

Cinq orientations stratégiques ont été définies pour répondre aux enjeux du territoire savignien et structurer le plan puis le programme d'actions de l'Agenda 21 local. Elles constituent les fils conducteurs de l'engagement de la ville pour le développement durable du territoire et l'amélioration du fonctionnement de la collectivité.

- ➔ **Participer localement à la lutte contre le changement climatique et diminuer la dépendance aux énergies fossiles et ainsi la précarité énergétique**
- ➔ **Préserver les ressources naturelles et la biodiversité pour développer un cadre de vie de qualité pour tous**
- ➔ **Inciter à des modes de productions et de consommations plus durables et plus responsables**
- ➔ **Renforcer la solidarité et l'épanouissement humain**
- ➔ **Organiser et animer la mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux du développement durable**

Pour chacune de ces orientations stratégiques, des objectifs précisent le cadre de l'action et les ambitions de la commune d'ici fin 2017.

### 3. Plan d'actions 2015

Orientations stratégiques	Thématiques	Objectifs opérationnels	Résultats attendu		
Participer localement à la lutte contre le changement climatique et diminuer la dépendance aux énergies fossiles et ainsi la précarité énergétique	Thématique 4 Participer localement à la lutte contre le changement climatique par la sobriété énergétique de tous les bâtiments et de l'éclairage public	Construire les bâtiments publics à énergie passive ou positive en développant le recours aux énergies renouvelables	100 % des équipements municipaux	Lancer les études pour un futur CTME à énergie positive (+ récupération d'eau pluviale et toiture végétalisée)	
		Construire des programmes à énergie passive ou positive	20% en moins par rapport à la réglementation en vigueur (RT 2012 puis RT 2015) pour 100 % des logements et des bureaux utilisation de matériaux bio-sourcés	Solliciter l'Agglomération de Sénart pour lancer une étude sur le potentiel en ENR de Savigny.  Formaliser les engagements entre l'EPA et la commune (suite à donner à la convention actuelle)  Etudier un programme d'éco-construction avec la maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart au bourg  S'associer au réseau éco-construction mis en place au niveau sénartais dans le cadre de la démarche cluster figurant au CDT	
		Diminuer les consommations énergétiques des bâtiments publics existants	10% en 3 ans	Adopter un plan de gestion des bâtiments publics (régulation, entretien, pédagogie avec les utilisateurs)	
		Atteindre la norme BBC pour les prochaines réhabilitations de bâtiments publics	100% des équipements	Etudier la rénovation de l'Espace Prévert en visant la norme BBC réhabilitation	
		Optimiser les consommations énergétiques liées à l'éclairage public	60% par rapport à 2012		
	Thématique 5 Participer localement à la lutte contre le changement climatique par le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture et des pratiques de mobilités durables	Informer et accompagner les savigniens sur les travaux de rénovation en matière énergétique et les aider à lutter contre la précarité énergétique	un maximum de conseils et d'information/an	Renforcer le conseil aux habitants, syndicats ... via la communication et un partenariat avec l'ADEME pour la formation du conseiller énergie et bénéficier du réseau  Travailler en direction des bailleurs afin de réduire la facture des locataires (AORIF)  Utiliser le CERES comme maison témoin pour sensibiliser les habitants  Travailler sur l'effacement énergétique sur la base d'un panel de volontaires	
			Poursuivre la remise à niveau et le maillage des liaisons douces et renforcer l'usage des modes doux de déplacement, des transports en commun et du covoiturage	29,5 Kms à reprendre et 15 Kms supplémentaires à l'issue du SD réseau vert : 200 000 €/an  20% de fréquentation supplémentaire des transports en commun	Poursuivre le programme pluriannuel de travaux sur le réseau vert en renforçant le jalonnement et la communication  Défendre la réalisation d'une liaison cyclable entre Noisement et le bourg auprès du SAN  Etudier la mise en place d'un pedibus/velobus  Soutenir les actions des usagers pour améliorer la ligne D du RER  Etudier un système de vélo et d'auto-partage dans les programmes

				Solliciter la végétalisation des bandes de circulation du TZEN pour réduire l'imperméabilisation (CG 77) dans les secteurs végétalisés Informer les savigniens des conséquences de la pollution de la qualité de l'air : déclinaison du SRCAE : foyers ouvert, vols aériens ...	
		Diminuer la part des déplacements des véhicules de la flotte municipale à énergie fossile et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre	20% des kilomètres et des consommations	Adopter un plan de gestion de la flotte automobile	
<b>Préserver les ressources naturelles et la biodiversité pour développer un cadre de vie de qualité pour tous</b>	<b>Thématique 6</b> Préserver la ressource en eau par la maîtrise des consommations d'eau potable et l'amélioration de la qualité des rus	Diminuer les prélèvements dans la nappe de Champigny	15% en 3 ans	Demander aux maîtres d'ouvrage de développer les doubles circuits avec récupérations et réutilisation des eaux pluviales (EPA AORIF) Poursuivre les achats groupés de récupérateurs	
		Poursuivre la diminution des consommations d'eau de la ville	5% en 3 ans		
		Viser le bon état global des rus de Balory et de Savigny pour 2021 (conformément aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour les masses d'eau et les petits cours d'eau)	plan de gestion approuvé	Etudier la végétalisation des abords du ru de Savigny et du bassin du Coulevrain Sensibiliser au respect de la réglementation	
	<b>Thématique 7</b> Développer des pratiques de gestion des espaces naturels respectueuses de la biodiversité	Maintenir les surfaces à vocation agricole	100%	Maintenir les zones agricoles au SCOT (Agglo, EPA)	
		Favoriser le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs	1 action dans le cadre de la charte 10% de produits bio à minima dans la restauration collective	Travailler en direction des agriculteurs en lien avec les partenaires institutionnels (AEV, EPA, Agglo...) sur les pratiques agricoles : traitement raisonné des cultures, rétablissement des haies entre parcelles, choix de cultures adaptées (courriers, réunions, convention...) pour les inviter à partager la démarche de la commune : définir une vision partagée pour le plateau de Montbréau	
		Favoriser le développement d'une agriculture de proximité en circuit court	1 projet concrétisé	Proposer des paniers fraîcheurs à la gare	
		Faire progresser les pratiques des services municipaux	Augmenter de 15% les surfaces en gestion naturelle Réduire de 30% l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces sportifs	Communiquer en direction des associations sportives et des fédérations pour les informer de l'engagement de la collectivité et les inviter à partager des solutions pour améliorer la santé publique (AQUIBRIE)	
		Développer les refuges pour la biodiversité dans les constructions et dans les espaces naturels	1 nouveau site/an	Organiser une campagne d'information auprès des particuliers contre l'utilisation des pesticides dans les jardins Installer des ruches/nichoires, maisons à insectes dans les équipements publics : 1 par quartier	
	<b>Inciter à des modes de productions et de</b>	<b>Thématique 8</b> Inciter à un développement du secteur économique plus durable et développer des modes de	Veiller à la réalisation et la réhabilitation de bâtiments intégrant les cibles du DD	100% des bâtiments industriels faisant l'objet d'une construction ou d'une réhabilitation	
			Contribuer au développement des éco-activités (de l'économie verte)	1 nouvelle entreprise/an	Favoriser l'installation d'une recyclerie dans les parcs d'activités de Savigny

<b>consommations plus durables et plus responsables</b>	consommation plus responsables	Requalifier et diversifier l'offre en commerces, services et artisanat de proximité en soutenant les activités les plus responsables d'un point de vue de DD	Confortement et diversification des commerces dans chaque centre commercial de quartier (nombre et types de commerces)	En lien avec la CCI mettre en place des : - permanences juridiques auprès des entreprises, plan d'actions spécifique visant à accompagner les éventuels cédants (diagnostic de cession...) pour conforter le commerce et favoriser son adéquation avec la demande locale	
		Développer l'économie circulaire	Renforcement du niveau de la médecine de proximité (augmentation du nombre de praticiens)		
		Promouvoir les modes de consommations alternatifs : bio, produits locaux, commerce équitable...	1 animation chaque année avec les structures municipales	Mettre en place des animations dans les centres sociaux pendant la quinzaine du commerce équitable  Accompagner les porteurs de projets qui proposent de développer des nouveaux modes de consommation	
		Développer le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour créer de nouveaux emplois non délocalisables (emplois résidentiels: adaptés aux besoins des Savigniens ainsi qu'à leur évolution)	1 projet développé/an		
		Soutenir les pratiques en faveur de la diminution des déchets	1 action nouvelle développée  Diminution de 5 kgs du poids des déchets/an	Communiquer auprès des habitants pour les inciter à trier les déchets  Lancer une opération de communication pour proposer des poulaillers en vue de la réduction des déchets alimentaires  Poursuivre la participation au financement des composteurs  Organiser un nettoyage de « printemps » avec les écoles dans le cadre d'un travail pédagogique en amont	
<b>Renforcer la solidarité et l'épanouissement humain</b>	<b>Thématique 9</b> Développer les solidarités internationales plus durables	Intégrer les enjeux et finalités du DD dans toutes les actions de coopération décentralisée	les 4 conventions renouvelées en intégrant ces enjeux		
		<b>Thématique 10</b> Renforcer les solidarités et l'épanouissement par le développement de solidarités envers les plus démunis : personnes âgées, personnes en situation de handicap ou de fragilité sociale	Poursuivre le renforcement de l'accessibilité aux espaces et services publics, aux logements et aux soins	200 000€/an en moyenne en voirie et 200 000€/an en moyenne pour les bâtiments	Réaliser d'un agenda d'accessibilité programmé  Réactualiser la convention handicap de la ville et le pacte de l'APF (assoc handicapés)
			Promouvoir la cohésion sociale notamment les échanges intergénérationnels	Augmentation du nombre d'actions développées	Livrer la résidence service "les Patios d'Or" et organiser un partenariat entre le CCAS et le bailleur Logivam
		<b>Thématique 11</b> Dynamiser le tissu associatif savignien	Renforcer les solidarités envers les personnes en situation de fragilité sociale et économique	Diminution du taux de demandeurs d'emploi Augmentation du nombre d'aides	Accompagner des jobs dating pour les demandeurs d'emplois  Créer un micro-crédit communal
		Engager les associations à intégrer des principes de DD	50 associations regroupant au minimum 1000 adhérents impliqués	Mettre en place une charte pour l'organisation des manifestations avec les associations en étant respectueux de l'environnement	

	autour du DD	Soutenir l'action des associations en faveur du DD, notamment de l'épanouissement humain	10 conventions de partenariat avec des associations touchant au minimum 500 bénéficiaires	
<b>Organiser et animer la mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux du développement durable</b>	<b>Thématique 1</b> Piloter, suivre, évaluer et rendre compte de la démarche d'agenda 21	Piloter, animer, suivre et rendre compte annuellement, de manière participative et transparente, de l'avancée de chaque action et chaque thématique et globalement de la démarche agenda 21 dans son ensemble	2 réunions annuelles du comité de pilotage 2 réunions annuelles du comité technique 1 réunion annuelle des groupes de travail (habitants et acteurs locaux, personnel)	Organiser des réunions de cadrage et d'arbitrage (COPIL)  Organiser des réunions de concertation participatives (habitants et acteurs locaux, personnel)
		Evaluer l'agenda 21 et progresser	Point d'étape 3 fois par an Evaluation annuelle	Tenir un tableau de bord de l'avancement des actions  Présenter un bilan annuel et définir un plan d'actions annuel en CM
	<b>Thématique 2</b> Mobiliser, informer et concerter les Savigniens et partenaires sur la mise en œuvre de l'agenda 21 et du DD localement	Impliquer les instances de démocratie participative dans le suivi et la mise en œuvre des actions de l'agenda 21, en particulier celles qui s'inscrivent dans leur périmètre (conseils de vie locale, d'écoles de crèches...)	1000 participations à des actions de l'agenda 21, en 3 ans	Accompagner les CVL dans leurs projets en faveur du DD comme par exemple les jardins partagés
		Impliquer les jeunes dans des projets de développement durable, via les écoles, les centres de loisirs...	1000 participations à des actions de l'agenda 21, en 3 ans	Contribuer aux Ecol'o top des écoles  Assurer des animations dans le cadre des TAP
		Communiquer et valoriser les démarches collectives auprès de tous les Savigniens	une nouvelle information par mois sur le DD et l'agenda 21 local dans la feuille et sur la page facebook  un site internet actualisé et pédagogique	Rédiger des articles dans la feuille de Savigny, sur le site internet, la page facebook en fonction de l'avancée des actions et des sujets sur lesquels la sensibilisation est à renforcer (énergie, déchets, eau, déplacements...)
		Participer aux réseaux des acteurs du DD et contribuer à leurs projets	3 réseaux ou projets/an	
	<b>Thématique 3</b> Faire évoluer les pratiques internes et former les services municipaux pour faire évoluer les pratiques professionnelles et citoyennes	Professionaliser les agents et les élus	100 % des agents ayant suivi une formation en lien avec le DD	Préparer le nouveau plan de formation en fixant cet objectif
		Analyser les politiques, les projets municipaux et les procédures internes au regard du DD	100% des procédures	Faire vivre la charte d'éco-responsabilité  Lancer la Modification du PLU en y intégrant les critères DD  Intégrer le DD au projet éducatif local, aux projets des centres sociaux...  Mettre en place une charte d'organisation des manifestations publiques en étant respectueux de l'environnement  Renforcer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

Actions ne faisant pas l'objet d'une fiche action de suivi